

PROTÉGEZ VOTRE PATRIMOINE INFORMATIONNEL



Internet est certes un outil extraordinaire de communication, d'information, d'apprentissage et de développement. Cet espace virtuel recèle néanmoins des risques, dont la majorité est le résultat d'une négligence à l'égard de l'utilisation des données personnelles.

Il est donc important d'adopter une attitude vigilante quand on utilise Internet et de réfléchir à deux fois avant de partager ou publier des informations sur le net ou d'installer un logiciel sur un équipement informatique.

Sans être exhaustifs, ces conseils vous aideront à tirer profit des multiples avantages des technologies de l'Information sans pour autant trop vous exposer aux menaces qui guettent votre patrimoine informationnel



Adoptez les bonnes pratiques

- Protégez votre système d'information contre les nouvelles menaces en actualisant périodiquement les fichiers des signatures des virus.
- N'oubliez pas d'appliquer régulièrement les mises à jour des logiciels (système d'exploitation, navigateur, gestionnaire de bases de données, etc.). Elles permettent de corriger les failles de sécurité et d'empêcher l'exploitation des vulnérabilités correspondantes.
- Sécurisez l'accès à votre réseau sans fil en optant pour un mot de passe et un protocole de chiffrement robustes.
- Changez les mots de passe correspondant par défaut aux comptes administrateurs du matériel et des logiciels informatiques utilisés (routeur, PC, SGBDR, etc.).
- Mettez en place une politique de sécurité permettant la gestion des droits d'accès à votre patrimoine informationnel.
- Analysez régulièrement vos journaux d'événements.
- Intégrez une clause de confidentialité dans les contrats signés avec les partenaires (collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, etc.).
- Désactivez les codes d'accès des anciens employés.

Attention ! les logins et les mots de passe sont les points d'entrée à votre patrimoine informationnel

- Choisissez des mots de passe complexes. De préférence, une combinaison d'au moins huit caractères comportant des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des signes spéciaux ;
- Changez périodiquement les mots de passe;
- Ne permettez pas aux navigateurs ou aux applications mobiles de mémoriser des informations importantes telles que le mot de passe, le numéro de carte de crédit. etc.
- Veillez à ce que les sessions non utilisées soient fermées ou verrouillées.
- Interdisez que les mots de passe soient écrits sur des supports papiers, accessibles à des tiers non autorisés.







PROTÉGEZ VOTRE PATRIMOINE INFORMATIONNEL



Et pour les nuages informatiques (Cloud Computing)

- Etablissez, avec le prestataire de service, un contrat garantissant la sécurité de votre patrimoine informationnel.
- Optez pour un prestataire qui utilise des serveurs installés dans des pays assurant une protection suffisante des données personnelles.
- Evitez de stocker des données confidentielles sur le cloud. Si ce n'est pas possible, pensez à les crypter.
- Exigez une clause et une procédure de portabilité vous permettant de changer le prestataire ou, le cas échéant, rapatrier vos données dans vos propres serveurs.



Sensibilisez vos employés à la protection de la vie privée



Bien réfléchir avant de partager

Internet n'a pas de frontières. Paradoxalement, il a une très bonne mémoire. Il est de ce fait impératif d'évaluer à la fois l'intérêt et les risques liés au partage de contenu pouvant exposer sa vie privée, celles de ses proches ou le patrimoine informationnel de son employeur.

Commentaires, notes, avis, photos et vidéos

- Publier avec modération tout type de contenu qui peut révéler votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, vos convictions religieuses ou philosophiques, votre appartenance syndicale, votre état de santé, vos déplacements, etc.
- Limitez l'accès au contenu que vous publiez à vos connaissances.
- Evitez de publier des photos ou des vidéos identifiant d'autres personnes sans leur consentement.



Attention, de simples clics peuvent conduire à des poursuites judiciaires

- L'apologie des crimes.
- La diffamation.
- L'accès illicite à des systèmes d'information, etc.





